



## Clôture comptes défunt

-----  
Par Maquis

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession, faut-il demander la clôture des comptes sans connaître la nature de ces comptes ?  
Comment obtenir l'inventaire, les soldes ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La liste des comptes est disponible auprès du FICOBA

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2233]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2233[ur  
l]

Vous devez adresser votre demande par courrier au centre national de traitement FBFV.

Vous devez joindre à votre courrier :

Une copie de l'acte de décès

Un justificatif de votre identité

Et un document prouvant que vous êtes héritier.